



Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'APLR du 04 novembre 2021

L'assemblée générale s'est tenue le jeudi 04 novembre 2021 à la salle des fêtes de Dolus de 18h à 20H 27 membres étaient présents, 18 pouvoirs, quorum atteint.

A ce jour notre association compte **82 membres** à jours de leur adhésion annuelle.

Personnalités invitées présentes :

Monsieur Christophe Sueur, Conseiller départemental
Monsieur Michel Parent, Président de la CDC
Monsieur Thibault Brechkoff, Maire de Dolus
Monsieur Jean-Bernard Duprat, ONF est excusé.

Le Président de l'APLR, Monsieur Alain KERMARREC, ouvre l'assemblée générale en remerciant les invités et les adhérents de leur présence. Il rappelle les raisons sanitaires qui nous ont obligé à reporter notre assemblée générale 2021.

L'assemblée générale se déroule en deux parties.

Le Président présente la première partie : actualités 2020/2021

- **Bilan tempêtes 2020/2021.**
- **Bilan des divers travaux effectués par: COMMUNE, ONF, CDC.**
- **Littoral côte Ouest de Dolus: Question aux élus, quels travaux 2022.**
- **Présentation du projet extension de l'APLR côte Ouest littoral de Dolus.**
- **Proposition éventuelle changement de nom de l'association.**
- **Parole aux Elus et Invités - Questions - réponses**

Parole aux élus et invités.

La parole est donnée à Monsieur Michel Parent qui remercie le Président de l'avoir invité comme les années précédentes. Un exposé sur le bilan des réalisations effectuées et les projets à venir. Il y a vingt ans, le Département consacrait un million d'euros sur l'ensemble de la Charente-Maritime pour la protection du littoral, et l'État engageait un million pour l'ensemble du littoral français ! Depuis Xynthia, Les choses ont changé, 10 millions d'euros ont été engagés pour protéger Boyardville, 3 millions d'euros pour Saint-Trojan, et on attend encore pour le Château-d'Oléron. Ces questions prennent du temps, les procédures sont longues. De notre côté, nous avons engagé une réflexion globale sur nos 100 kilomètres de littoral car chaque secteur est particulier et les actions à y mener sont différentes. Il faut étudier tous les points de fragilité immédiate et ceux qui peuvent attendre, cela demande une expertise et des études ainsi que des moyens financiers importants. Le Département, l'État et même l'Europe y contribueront..

Intervention membre de l'APLR : « On note un surensablement de la Perroche avec la mise en place de ganivelles et plus de quad le soir. »

Intervention membre de l'APLR : « Je salue la pose des ganivelles qui ont permis de fixer le sable et de revégétaliser la dune coté Perroche et éviter le piétinement. ».

Intervention de Mr Filatreau , responsable Pôle littoral et nature à la CDC Oléron.

Une expertise de l'érosion est menée pour effectuer un diagnostic sur les biens menacés et à quelle échéance. 10 à 30 ans. La surveillance du littoral montre différentes zones de sensibilité.

Exemple: la forêt domaniale de Saint Trojean est impactée mais il n'y a pas d'enjeu.

Problème de l'érosion et de la submersion croisée. Dans la baie de La Perroche , la CDC a effectué des travaux de restauration du système d'endiguement et d'ensablement .Pose de ganivelles pour canaliser

le public. A La Rémigeasse, projet de réaménagement du front de mer. Travaux d'encrochement et réensablement prévus pour un montant de 500 000 euros. La CDC va faire un diagnostic pour la protection collective. Une procédure d'enquête publique sera ouverte.

Intervention membre de l'APLR : « Il est important d'associer à ces travaux les associations concernées »

La CDC répond qu'elle accepte la participation à ces travaux

Diverses questions posées :

-Question sur la procédure de diagnostic en cours.

-Question sur la signalétique de protection des dunes. Domaine de l'ONF .

-Question sur le nettoyage du canal de Beaurepaire. Compétence de la Mairie de Dolus ou du syndicat du Marais

Intervention du Président qui pose une question reçu par mail de la part d'un membre APLR : « je suis entré en contact avec la CDC pour le diagnostic submersion et il m'a été répondu, nous étions protégés par le dispositif mis en place par la CDC. Mais qu'en sera-t-il si une brèche se fait jour et que le flot passe? Quels aides et recours pourrions-nous, de la CDC dans ce cas de figure et je ne veux surtout pas m'entendre dire que nous n'avions pas fait le nécessaire en temps et en heure! Pour ce quartier "protégé" la CDC pourrait-elle mettre noir sur blanc ses propos oraux? ».

Le président remet ce mail à Mr Filatreau en lui demandant de bien vouloir répondre à ce membre par écrit.

Autres questions demandées par membres absents.

- **Pose de tapis à la passe du Treuil et une remise en état du parking est nécessaire.**
- **Pose ou remise en état des tapis accès plage entre l'épi de la Rémigeasse à l'épi du Treuil.**

La parole est donnée à Monsieur Thibault Brechkoff, Il évoque les raisons pour lesquelles le poste de secours a été remis sur la dune des Tamaris pour la saison 2021. Le Sdis ne veut pas prendre la responsabilité de surveiller la plage de la Rémigeasse car au-delà d'un certain coefficient, il n'y a plus de plage et l'endroit est dangereux. Il n'y a certes pas d'eau côté Tamaris à marée basse et donc pas grand-chose à surveiller mais ce n'est pas nous qui décidons. Et finalement la capacité d'intervention côté Tamaris est intéressante car il y en a tout de même eu une par jour. Je suis d'accord sur le fait que le poste n'est pas idéalement placé mais c'est ça ou rien, le Sdis ne nous laisse pas le choix, et personnellement, je préfère une plage surveillée plutôt que plus de sauveteur du tout sur le secteur. Concernant la passe de l'Écuissière nous avons posé une barrière de hauteur pour empêcher le stationnement prolongé des camping-cars. Maintenant le parking a retrouvé son utilité pour le stationnement des véhicules.

Intervention du président en ce qui concerne le poste de secours. « Ce n'est pas le poste de secours qui surveille la plage mais les sauveteurs. Il était donc possible de déplacer le poste de secours hors dune et les sauveteurs sur chaise haute sur la plage »

La parole est donnée à Monsieur Christophe Sueur conseiller départemental qui remercie le Président de l'avoir invité à notre assemblée générale. Il évoque les projets à venir en partenariat avec la CDC Oléron. Il salue le travail des riverains sentinelles et des associations. Dans le cadre d'Oléron 2021, 20 000 m³ de sable ont été déversés à Matha. Puis il évoque la question de l'avenir des épis rocheux. 60 % du budget prévu pour le littoral est attribué à La Rémigeasse et à La Perroche .

Concernant la protection des dunes, il explique la sensibilisation des élèves de Saint Pierre a débouché sur la confection de dessins plastifiés accrochés aux barrières des accès plages pour sensibiliser les gens à respecter les dunes et l'environnement. Les panneaux sont respectés et ils n'ont pas été enlevés.

Réponses aux questions des membres de l'association.

Le président de l'association remercie les intervenants et les invites à se retirer pour la deuxième partie concernant la vie de l'APLR.

2. Seconde partie: vie de l'Association

- Vote du projet de compétences de l'APLR côte Ouest Littoral de Dolus.
- Vote modification des statuts
- Vote changement ou non du nom de l'association.
- Rapport moral – vote.
- Rapport financier – vote.
- Candidature appel à rejoindre le bureau – vote.
- Questions diverses

Le président de l'association présente le projet d'élargissement des compétences de notre association.

Réponses aux questions des membres de l'association.

Vote des adhérents pour l'élargissement des compétences de notre association

Pour : unanimité

La secrétaire de l'association présente le projet de modifications des statuts article 2 et article 9.

ASSOCIATION PROTECTION LITTORAL DOLUSIEN
STATUTS (Modifiés le 04/11/2021)

ARTICLE 1 :

Sous le titre : **ASSOCIATION PROTEGEONS LA REMIGEASSE (APLR)**,

il est constitué une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

ARTICLE 2 :

Elle a pour objet :

- D'une part, de veiller à la protection du littoral maritime *de la façade ouest de la commune de Dolus d'Oléron*, à la conservation du cordon dunaire contre les risques de Submersion Marine. Elle entend en faire assurer son entretien en association avec les services concernés et aider ceux-ci dans leurs actions.
- D'autre part, l'association souhaite être un interlocuteur des pouvoirs publics dans la mise en place et/ou l'amélioration de la sécurité et de la protection des biens et des personnes, *des sites et paysages des villages et lieux dits de la façade ouest de la commune de Dolus d'Oléron*.

ARTICLE 9 :

- Le Bureau assure bénévolement le fonctionnement de l'Association.
- Il comprend un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier, élus pour trois ans ainsi que *des membres actifs qui aideront aux démarches administratives, au fonctionnement et relationnelles de l'association, Ils peuvent être nommés délégués d'un secteur de compétence sur la commune de Dolus*. Les membres devront être admis sur validation des membres du Bureau pour une durée de 3 ans, leur rôle consistera à faire les démarches nécessaires pour représenter l'association et faire le lien entre le bureau et les adhérents ou l'administration en fonction des besoins. Les membres sortants sont rééligibles. Le Bureau se réunit sur convocation du Président, ou à la demande de deux de ces membres. En cas de carence d'un membre, par suite de décès, démission ou absence injustifiée à deux réunions consécutives, le Bureau pourvoit à son remplacement provisoire jusqu'à l'élection par la prochaine Assemblée Générale.
- Le nouveau membre est alors élu jusqu'à l'échéance prévue pour celui qu'il remplace.

Réponses aux questions des membres de l'association.

Vote des adhérents pour les modifications article 2 et 9 de notre association.

- **Pour : unanimité**

-

Le président de l'association propose le nouveau nom de l'association : **Association Protection Littoral Dolusien (APLD)**

Réponses aux questions des membres de l'association.

Vote des adhérents pour le changement de nom de notre association.

- **Pour : unanimité**

-

Le président procède au vote du rapport moral 2021 de l'association

Vote des adhérents pour le rapport moral.

- **Pour : unanimité**

Le trésorier de l'association présente le rapport financier 2021

Vote des adhérents pour valider le rapport financier.

- **Pour : unanimité**

Le président de l'association fait appel à des membres pour rejoindre le bureau comme, délégués, conseillers de secteur suite à l'élargissement de compétences de l'association.

Rappel des votes soumis aux membres :

- L'élargissement des compétences de notre association est adopté à l'unanimité.
- Les modifications des articles 2 et 9 des statuts de l'association sont adoptées à l'unanimité.
- Le changement de nom de notre association est adopté à l'unanimité.
- Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Clôture de l'AG du 4 novembre 2021 le bureau remercie les membres de l'association présents à notre AG 2021.

Un autocollant a été offert avec le nouveau logo APLD aux membres présents et sera offert à tous les membres 2021 -2022.

Fait à Dolus le 08/11/2021

	<u>Le Président</u>	<u>Le Trésorier</u>	<u>La Secrétaire</u>
Nom :	KERMARREC	COMBES	CHALON S.
Prénom :	Alain	Francis	Anne
Signatures :			

